

# Coordination des Collectifs FCO contre l'obligation de vacciner

Avec le soutien de



Le 2 Novembre 2010

## Communiqué de Presse

### **Les réalités rattrapent les gaspilleurs d'argent public dans la lutte contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) !**

La Coordination Nationale des Collectifs FCO et les organisations partenaires se félicitent qu'après deux ans de conflit, le Ministère de l'Agriculture ait confirmé le 20 octobre la décision (présentée le 21 juillet) de ne pas reconduire, pour l'année 2011, l'obligation générale de vacciner contre la FCO.

**Cette obligation constituait un subventionnement massif et déguisé des laboratoires.** En effet, les deux précédentes campagnes de vaccination (2008-2009 et 2009-2010) leur ont permis d'écouler d'énormes stocks de vaccins (plus de 22 millions de ruminants vaccinés), remboursés en partie par l'Etat aux éleveurs. La durée de validité des invendus périmés a même été prolongée.

**La situation sanitaire n'a pratiquement pas été prise en compte et les intérêts financiers continuent à prévaloir :** l'obligation vaccinale en 2011 pour les cheptels souches des animaux destinés à l'export en est la meilleure illustration.

La nouvelle campagne de vaccination facultative recommande enfin des restrictions dans l'utilisation des vaccins, après plus de deux ans durant lesquelles les cheptels nationaux ont été considérés comme de véritables cobayes. **La vaccination obligatoire a eu pour conséquence des milliers de victimes animales, dont ni l'Etat, ni les laboratoires, ne veulent assumer la responsabilité.**

Lors de la campagne 2009-2010, malgré la gratuité des vaccins et les nombreux procès contre les « refuseurs », les éleveurs conscients de l'inutilité de cette mesure, voire des dégâts liés à la vaccination sur leur troupeau, ont largement refusé de vacciner : environ 12 % des élevages de bovins, et un taux de vaccination en ovins descendu en dessous de 50% dans une dizaine de départements. Face à cette détermination grandissante et surtout pour des raisons économiques, le Ministère retire son obligation, prétextant un « succès » de la vaccination. Mais il annonce également rester prêt à s'engager dans les mêmes erreurs (vaccination obligatoire gérée par l'Etat), en cas d'apparition de nouveaux foyers de la maladie.

Pourtant, permettre l'emploi de méthodes plus économes, prendre en compte des observations motivées et répétées des collectifs d'éleveurs opposés à cette obligation, aurait évité ce gaspillage d'argent public. L'éradication a toujours été et reste illusoire : la maladie n'est pas contagieuse et les moucheron (culicoides, présents dans toute la nature !) sont le seul vecteur naturel important de la FCO. Elle n'est pas une infection permanente des ruminants : de ce fait, la survie du virus dans l'environnement dépend de l'insecte (Organisation Mondiale de la Santé Animale, janvier 2010). Les ruminants sauvages et les chevaux, non soumis à la vaccination, sont des réservoirs naturels du virus.

**La Coordination et les organisations restent vigilantes et demandent à nouveau aux pouvoirs publics de s'engager sur cinq points essentiels :**

- **Déclassement de la FCO de la liste des maladies réputées contagieuses (MRC) en France ;**
- **Abandon des poursuites engagées contre les éleveurs pour les campagnes passées,** le comité de suivi reconnaissant implicitement que la FCO est avant tout un problème d'export ;
- **Reconnaissance et mise en place de réels programmes de recherche sur l'immunité naturelle et les protocoles « alternatifs » préventifs et curatifs ;**
- **Arrêt de la désinsectisation** qui empoisonne l'environnement et les abeilles ;
- **Indemnisation par l'Etat des dégâts sur les troupeaux occasionnés par la vaccination obligatoire** et reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité concernant les dommages considérables occasionnés chez différents éleveurs soumis à la vaccination obligatoire FCO.

#### **Contacts :**

Collectifs	Confédération Paysanne	FNAB	SABD	Nature et Progrès	FNCIVAM
<u>Pour le Sud :</u> Antoine de Ruffray : 06 62 15 02 56 <u>Pour le Centre :</u> Georges O'Sullivan : 05 55 76 30 52 <u>Pour l'Ouest :</u> Thierry Machard : 06 32 40 87 44 Patrick Hamelin : 06 20 72 01 22 <u>Pour l'Est :</u> Rémi Picot : 03 88 72 54 21	Michel David 06 30 87 21 13	Dominique Marion 06 76 87 14 00	Stéphane Cozon 04 75 25 08 68	Pascal Thibault 03 29 57 81 86	Didier Loriooux 05 55 21 31 38